



Siryae

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 078-200063048-20221006-2022_105-CC



DÉCISION N° 2022-105

Objet : Contrat P360 n° P360-STANDARD du 1^{er} janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° D611-2020 du Comité syndical du 8 septembre 2020 déléguant au Président une partie de ses pouvoirs,

Vu la proposition de contrat de la société Promosoft,

Considérant la nécessité de passer un contrat avec l'entreprise Promosoft pour les opérations de prévention, maintenance, assistance et sécurisation des équipements informatiques du SIRYAE,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat P360 n° P360-STANDARD avec la société Promosoft sise 1 rue Simon Laplace 28000 CHARTRES - pour les opérations de prévention, maintenance, assistance et sécurisation des équipements informatiques du Syndicat.

Article 2 : que le montant forfaitaire de ces prestations s'élève à 2 817,60 € toutes taxes comprises pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de cette prestation sont inscrits au Budget Primitif 2023 - chapitre 011 - article 6156.

Fait à Béhoust, le 6 octobre 2022

Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017